

# Procès-verbal du Conseil municipal du 24 avril 2024

**Date de convocation** : 17 avril 2024

**Secrétaire de séance** : Yannick Jardin

**Etaient présents** : P. Métral ; B. Barbier ; Y. Jardin ; N. Béal ; C. Boizot ; C. Goirand ; M. Charbonnel ; P. Saulnier ; R. Grenier ; M. N Caradot .JP Sénéclauze ; V. Richard ; C. Rivoire ; JB Perret ; Y. Champin-Hugny ; G. Cristofoli.

**Absents excusés** : JM. Bourguignon ; F. Gayelen ; M. Fouché ; K. Tardy.

**Pouvoirs** : JM. Bourguignon à P. Métral ; M Fouché à P. Saulnier ; K. Tardy à R. Grenier.

## **1/Approbation du compte rendu du 20 mars 2024 :**

Monsieur Sénéclauze précise au paragraphe 11 que les travaux liés à la réalisation du cheminement piéton le long de la RD 1086, suite aux travaux d'évacuation des eaux pluviales, resteront à la charge de la commune.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2/ Vote des subventions 2024 aux associations :**

Monsieur le Maire donne lecture des différentes demandes faites par des organismes ou associations et demande au Conseil Municipal de procéder au vote des subventions annuelles aux différentes associations :

|                                         |         |
|-----------------------------------------|---------|
| Société musicale                        | 9 000 € |
| Sou des écoles publiques de Chavanay    | 3 750 € |
| Club des lônes                          | 500 €   |
| APESAC-école sainte Agathe              | 1 500 € |
| FNACA                                   | 400 €   |
| Familles rurales                        | 1 500 € |
| Amicale Boules Verlieu                  | 400 €   |
| Amicale Boules Chavanay                 | 400 €   |
| Association la vigneronne Chavanoise    | 330 €   |
| ASC basket                              | 3 000 € |
| Amicale des sapeurs-pompiers -Ste Barbe | 200 €   |
| Amicale Jeunes sapeurs-pompiers         | 300 €   |
| Association du personnel communal       | 2 600 € |
| Comité des fêtes                        | 2 370 € |

|                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| Association judo 42                 | 1 000 €         |
| Association chorale de Chavanay     | 760 €           |
| Association Volley club             | 500 €           |
| Association Chavanoise tennis       | 500 €           |
| Groupement défense paragrêle        | 600 €           |
| ADAC                                | 300 €           |
| A.C.C.A Chavanay (Chasse)           | 350 €           |
| Don du sang                         | 250 €           |
| France Alzheimer-Loire              | 400 €           |
| Visages de notre Pilat              | 200 €           |
| Souvenir Français                   | 150 €           |
| Olympiades des 3 écoles de Chavanay | 1000 €          |
| Amis de la Chapelle du Calvaire     | 300 €           |
| Restos du cœur                      | 400 €           |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>32 960 €</b> |
| <b>Réserve</b>                      | <b>4 392 €</b>  |

La somme correspondante au montant de ces subventions a été prévue au budget primitif 2024, article 6574.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** le tableau des subventions susvisé.
- **Transmet** cette délibération au SGC de Firminy.

### **3/ Contribution 2024 à l'école privée (contrat d'association) :**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que comme chaque année et compte tenu du contrat d'association signé le 28 février 2006, il est nécessaire de donner une contribution à la société chavanoise d'éducation –OGEC pour le fonctionnement de l'école privée.

En 2022, le coût par élève était de :

- 1 518.66 € pour un élève de l'école maternelle du bourg
- 475.99 € pour un élève de l'école primaire du bourg et de l'école de Verlieu.

Compte tenu du fait que l'école privée a un effectif de 18 enfants à l'école maternelle, et 37 enfants à l'école primaire, le montant de la subvention 2024 sera donc de 44 948 €.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et deux abstentions, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** le montant de la contribution 2024 à verser à la société chavanoise d'éducation-OGEC, soit 44 948 €.

### **4/ Convention de gestion des eaux pluviales sur la RD 1086 à Verlieu :**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une partie de l'eau distribuée sur la commune est produite à la station de Jassoux dont la ressource provient de la nappe alluviale du Rhône sans terrain imperméable pour la protéger.

Cette station est alimentée par les deux puits de Jassoux dont les périmètres de protection englobent le secteur de Verlieu. Or pour protéger toute pollution qui pourrait venir de la RD 1086, des travaux ont permis de collecter les eaux pluviales de cette route pour les transférer vers un bassin étanche de décantation

La convention présentée permettra de définir l'utilisation du point de relevage « des sables » situé à la sortie de ce bassin de décantation, et qui est déjà utilisé pour l'évacuation des eaux de ruissellement du coteau.

Cette convention définie entre la commune et la CCPR aussi bien les modalités techniques, notamment l'évacuation des eaux pluviales vers le ruisseau du Bois Lombard, que financières, avec une participation de 52% des frais d'exploitation du poste de la CCPR à la commune.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** la convention de gestion des eaux pluviales sur la RD 1086 à Verlieu.
- **Transmet** cette délibération à la CCPR.

**5/ Remplacement de deux luminaires au Lotissement de la cerisaie :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer 2 luminaires au Lotissement de la cerisaie.

| Détail                                  | Travaux | %Prix<br>Unitaire | Participation<br>commune |
|-----------------------------------------|---------|-------------------|--------------------------|
| Remplacement luminaires 052ALb et 53ALb | 1 441 € | 71 %              | 1 023 €                  |
| <b>TOTAL</b>                            |         |                   | <b>1 023 €</b>           |

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Prend** acte que le SIEL, dans le cadre du transfert de compétences communales à ce syndicat, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux susmentionnés dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **Approuve** le montant des travaux et la contribution prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **Décide** d'amortir ce fonds de concours sur une durée de quinze années.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**6/ Elimination des documents de la bibliothèque :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une politique de régulation des collections du pôle culturel a été mise en place dès son ouverture afin de définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de celui-ci :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront soit détruits (pilon), soit valorisés comme papier à recycler.
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites

bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération avec le Tiers-Monde ou l'Europe de l'Est, etc...), ou, à défaut, détruits et si possible valorisés comme papier à recycler ;

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages est constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel est annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire

Madame Marie-Thérèse Roussier, responsable du pôle culturel est chargée de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** cette politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale.
- **Transmet** cette délibération au Département de la Loire, ainsi qu'à la responsable du pôle culturel.

**7/Questions diverses :**

Commission bâtiments communaux : Vice-Président : Yannick Jardin :

Réhabilitation de la mairie : l'escalier intérieur est achevé.

Toilettes publiques à la Serve : le chiffrage est de 110 000 € TTC

Salle des fêtes : une esquisse sera présentée publiquement avec les élus et les présidents d'association.

Eglise du bourg : l'électricité est en cours de finalisation. De nouvelles factures de travaux doivent être prises en compte et seront présentées à l'expert de notre assurance pour leur remboursement.

Commission écoles, communication : Vice-Présidente Brigitte Barbier :

Conseil municipal des enfants : il a lieu le 9 avril et il a été proposé au cours de celui-ci d'installer 1 boîte à idées dans la cour de chacune des 3 écoles.

Vogue 2024 : la réunion de préparation se tiendra le mercredi 15 mai à 19h à la tour.

Circuit découverte du patrimoine : les 12 panneaux seront installés fin mai.

Commission sociale : Vice-Présidente : Christiane Goirand :

Compostage Madame Corinne Rivoire indique que les bacs à compost sont installés (avec cadenas et codes d'accès).

Bail de la micro-crèche : signature le 6 mai. L'accueil des enfants se fera à partir du 18 septembre.

AG du clos de la Cholle et de la Valençize : il n'y aura pas d'avance sur fonds de travaux

Commission urbanisme, réseaux, voirie : Vice-président : Jean-Paul Sénéclauze :

Travaux de réhabilitation des réseaux humides à Luzin : ils sont achevés, les enrobés seront réalisés fin juillet et le traçage sera à la charge de la mairie.

Colombarium au cimetière de Verlieu : une extension va être réalisée.

PLU : la modification est en cours pour la réalisation de l'OAP du Chirat notamment.

Cérémonie du 8 mai : elle aura lieu à la Halle de la serve dès 10h15

*Prochain conseil municipal :*

*Le Mercredi 5 juin 2024 à 20h.*

La séance est levée à 22h15